

NE PAS DIFFUSER – MERCI

Face au nouvel accompagnement des allocataires du RSA, les craintes des associations du collectif Alerte – AEF du 25/04/2024 – article payant -

Les associations réunies au sein du collectif Alerte sont très inquiètes de la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA. "La refonte systémique opérée avec la création de France Travail sous couvert d'un meilleur accompagnement, constitue un renforcement du contrôle social sur les plus pauvres", estiment-elles. Elles regrettent également des incertitudes sur le financement qui "crée une contradiction entre les objectifs visés et le peu de moyens supplémentaires envisagés".

"Les associations réunies au sein du collectif Alerte considèrent que la refonte systémique opérée avec la création de France Travail sous couvert d'un meilleur accompagnement, constitue un renforcement du contrôle social sur les plus pauvres. Nous sommes particulièrement inquiets du fait des incertitudes qui entourent son financement et des moyens mis en place pour assurer les besoins d'accompagnement", indiquent les associations, dans une note diffusée mercredi 24 avril 2024.

Une des mesures principales de la loi "Pour le plein-emploi" du 18 décembre 2023 est l'instauration de 15 à 20 heures d'activités pour les demandeurs d'emploi, sur le modèle du CEJ (contrat d'engagement jeunes). Les débats politiques ont beaucoup abordé la question des allocataires du RSA mais ces heures concernent tous les demandeurs d'emploi, en fonction de leur profil et de leur situation.

"AGGRAVER L'INSÉCURITÉ DES PERSONNES"

"Conditionner davantage le RSA tel que le met en place la loi Plein-emploi va encore aggraver l'insécurité des personnes en situation de grande pauvreté et le non-recours – qui s'élève à 34 % pour le RSA – en instaurant un chantage à l'allocation", estime la trentaine d'associations réunies au sein du collectif. Elles s'opposent formellement aux 15 heures d'activité hebdomadaires obligatoires en contrepartie du versement de l'allocation : "Nous sommes favorables à un accompagnement renforcé, de proximité mais aussi bienveillant, sans avoir au-dessus de la tête une éventuelle sanction", commente Daniel Verger, responsable Accès au Travail et Protection sociale, au sein du Secours Catholique-Caritas France.

Les associations mettent aussi en garde contre toute forme de "travail gratuit" des allocataires au sein d'entreprises ou d'administrations. Le gouvernement a, plusieurs fois, affirmé qu'il n'en était pas question mais différents acteurs et syndicats ont alerté sur des risques, en particulier via des PMSMPP (Périodes de mise en situation en milieu professionnel).

NE PAS ATTESTER D'HEURES DE BÉNÉVOLAT

Pour le collectif se pose aussi la question du rôle du bénévolat dans le décompte des 15 à 20 heures d'activités. Dans le rapport de Thibaut Guilluy, le bénévolat figure dans le référentiel d'activités pour ces heures. Le collectif a donc défini une position à appliquer "si les pouvoirs publics décidaient de demander aux associations d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans ces heures d'activité".

Pour les personnes déjà bénévoles dans les associations, Alerte recommande "de les sécuriser et de refuser d'entrer dans un système de contrôle contraignant". Ainsi, le fait d'être engagé serait pris en compte et non la quantité d'heures effectuées. Dans le cas où elles seraient sollicitées par un conseiller de France Travail ou un travailleur social du département pour accueillir des personnes, les associations préconisent de "refuser de subir des pressions à l'accueil de personnes qui ne seraient pas vraiment volontaires".

REFUS DES SANCTIONS

Le lancement de France Travail s'accompagne également de la refonte du régime de sanctions pour manquement au contrat d'engagement (le document qui formalise les obligations des allocataires) élaboré avec le conseiller référent. Le collectif Alerte refuse "l'aggravation des sanctions contre les allocataires du RSA, et le principe même des sanctions, hors cas de fraude avérée". "Attention aux conséquences sociales. 40 % des personnes sanctionnées n'en font plus la demande", commente Henri Simorre, membre du comité de stratégie politique d'ATD Quart-Monde.

La loi Plein-emploi introduit une nouvelle sanction baptisée la "suspension remobilisation". Elle vise à permettre une réponse plus rapide à des manquements mais aussi un versement rétroactif si les manquements cessent. Le collectif refuse "a minima que la sanction 'suspension-remobilisation' soit une suspension totale du RSA, car cela ne respecterait pas la nécessité de préserver un minimum vital".

UN FINANCEMENT JUGÉ INSUFFISANT

Les associations souhaitent, au contraire, prendre en compte le "travail non marchand" déjà réalisé par les allocataires du RSA. Ils citent le cas des personnes qui font le choix de s'occuper d'un proche malade ou de leurs enfants. La loi prévoit la possibilité de réduire la durée des heures d'activités, voire de les supprimer, dans certains cas. Le collectif questionne ce "régime d'exemption, aujourd'hui présenté de manière très restrictive, uniquement les personnes présentant un handicap/état de santé/invalidité ou parent isolé sans moyen de garde". Les interrogations sont "nombreuses" sur les conditions précises à remplir pour relever de ce régime d'exemption et les critères d'éligibilité, en particulier pour les allocataires du RSA en situation de handicap (attestation de droits MDPH ? Autres titres administratifs ?) et des possibilités de recours en cas de refus d'exemption.

Outre ces oppositions aux principes de la loi, les associations dénoncent aussi un financement jugé insuffisant. Les moyens dédiés aujourd'hui à l'accompagnement "doivent être augmentés significativement", ajoute-t-il. Au contraire, le contexte de "réduction budgétaire pèse sur les aides aux plus modestes", constate Noam Leandri, président du collectif Alerte. Que ce soit via la suppression annoncée de l'ASS ou le durcissement à venir des règles d'indemnisation chômage.

"Risque accru" de recourir à des OPP

Dans ce contexte, les associations pointent un "risque accru" de recours à des opérateurs privés de placement. "Si le résultat de cette réforme est la création ex nihilo de structures commerciales qui embauchent des salariés peu ou pas formés et mal rémunérés pour assurer l'accompagnement, alors les craintes exprimées par le collectif Alerte s'avèreraient d'autant plus justes", écrit-il.

<https://www.aefinfo.fr/depeche/711340-face-au-nouvel-accompagnement-des-allocataires-du-rsa-les-craintes-des-associations-du-collectif-alerte>